

Léopold avait fait signer en 1703 à ses deux fils, Joseph, destiné à l'Empire, et Charles, qui disputait à Philippe V l'héritage espagnol, un pacte de succession mutuelle dans les États espagnols et autrichiens. Mais ce pacte, s'il obligeait les deux princes, et, avec eux, les États dont l'absolutisme était le régime légal, ne touchait pas la Hongrie, qui en 1687 s'était expressément réservé, à l'extinction de la postérité masculine des Habsbourg, le droit d'élire son roi ¹. Les sujets commencèrent à s'inquiéter de l'avenir de la monarchie, lorsque Charles, encore sans enfants, monta sur le trône. La Diète de Croatie, la première, prit position. Elle déclara vouloir, à défaut de Habsbourg mâle, reconnaître pour souveraine celle des archiduchesses qui régnerait à Vienne, et posséderait, avec l'archiduché d'Autriche, les duchés de Styrie, Carinthie et Carniole, c'est-à-dire les pays qui avaient aidé la Croatie contre les Turcs. La cour eût préféré prendre elle-même l'initiative dans une question qui lui semblait ne relever que d'elle ; mais le mal était fait, il ne restait qu'à tirer de la situation le meilleur parti possible. Les grands dignitaires hongrois, consultés par le roi, dressèrent une liste des concessions à offrir à la Hongrie en échange de l'établissement de la succession féminine : indivisibilité et inséparabilité des pays non-hongrois, et contributions fixes à fournir par eux pour la lutte contre l'Islam ; respect de la Constitution hongroise ; reconnaissance, comme tuteur du souverain mineur, du palatin de Hongrie, pour éviter toute ingérence dans les affaires du pays d'un ministère étranger ; engagement du roi de ne marier sa fille héritière qu'avec le consentement de ses divers États. Charles jugea ces conditions trop dures ; il était encore jeune, la question ne lui paraissait pas brûlante ; il répugnait à pousser lui-même ses divers États à des engagements réciproques, à une espèce de fédération, dont l'idée seule réveillait le souvenir de l'un des moments les plus critiques de l'histoire des Habsbourg, l'insurrection aristocratique sous Rodolphe II. Il se borna à faire lire, le 13 avril 1713, devant ses ministres et ses conseillers intimes, une déclaration qui rappelait, publiait, et rendait obligatoires dans toute la monarchie les dispositions du pacte de 1703. Elle proclamait la succession universelle d'un seul héritier dans tous les États de la dynastie, l'appel des femmes à défaut d'hommes, l'ordre de primogéniture dans toutes les lignes féminines et masculines. Cette déclaration est « l'essence

1. 1687 : III. Marczali, *Enchiridion*, 681.